

Droit de l'avocat

Par **jpb**, le **07/09/2005** à **13:58**

Suite à un divorce qui a duré 3 ans et demi, ma soeur a pris rendez-vous chez un notaire dans le but de régler la partie financière du divorce. Cette dernière n'ayant pas de gros moyen financier, elle ne peut se permettre de se faire représenter par un avocat chez ce notaire, je lui ai donc proposé de l'accompagner à ce rendez-vous. Ce rendez-vous a été très houleux et l'avocat de mon ex-beau frère m'a menacé de me faire sortir à plusieurs reprises. Pourriez-vous m'indiquer si effectivement l'avocat a le droit de me faire sortir du cabinet du notaire et si oui, à quel texte il fait référence ?
Merci de vos réponses

Par **germier**, le **08/09/2005** à **09:24**

Charbonnier étant maître chez lui, seul le notaire peut t'expulser.
A mon avis, il s'agit d'une manœuvre classique de l'avocat destiné à déstabiliser la partie adverse.
Néanmoins, il ne faut pas oublier les règles élémentaires de courtoisie : ne jamais couper la parole surtout à un "bavard"

Par **jpb**, le **08/09/2005** à **20:57**

Merci pour la réponse.